

Par un arrêt de la Cour administrative d'appel de Versailles

Yann à nouveau révoqué !

Quatre ans après la décision prise par La Poste de révoquer Yann Le Merrer, le couperet tombe à nouveau pour notre camarade. En 2015, cette décision inique était déjà révoltante. Yann était le premier fonctionnaire révoqué pour faits syndicaux depuis le début des années 50. Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise avait, en 2017, fait un juste sort aux accusations portées par les patrons de La Poste (pour mémoire, "intrusions répétées" dans des établissements de La Poste, "prises de paroles non autorisées", "refus de quitter les locaux"). **Les faits avaient en effet été reconnus comme étant non fautifs par ce tribunal.** Autrement dit, Yann s'est contenté de jouer son rôle de militant syndical, en défendant pied à pied les intérêts de ses collègues face à l'arbitraire patronal.

Une décision insupportable pour La Poste, qui n'a de cesse que de se livrer à une véritable traque des syndicalistes qui assument les moyens de la lutte de classes, dans l'affrontement que nous imposent de fait nos patrons. **Elle a donc fait appel, et a trouvé dans la Cour d'appel administrative de Versailles un valet défendant servilement ses intérêts.** Il faut dire que ce tribunal, pour le coup versaillais dans tous les sens du terme, est d'une constance absolue dans ses décisions, qui sont toutes favorables à La Poste.

La Cour d'appel a donc rendu, le 21 février, un

arrêt annulant la décision du tribunal de Cergy-Pontoise, avec pour conséquence immédiate la **révocation de Yann.** La gravité de cette décision n'a d'égale que la légèreté de ses attendus. Tous les arguments de la défense sont rejetés, sans que le tribunal se donne la peine de fournir ne serait-ce qu'un semblant d'argumentation. Comble de la mesquinerie, Yann est condamné à verser 2000 € à la pauvre poste !



Cette justice sert de bras armé aux dirigeants de La Poste, c'est celle du bourgeois sûr de son bon droit. Comme d'habitude, qu'importent les conséquences sur le plan humain, les grands manitous du groupe tentent d'écraser les obstacles qui se dressent sur la route du business.

Evidemment nous ne comptons pas en rester là. Il y aura pourvoi devant le Conseil d'Etat, et Yann peut compter sur le soutien total de la fédération Sud PTT. Justice doit être rendue. Au-delà, c'est le procès des méthodes de nos patrons qui devrait être fait.

Des méthodes faites non seulement de répression anti-syndicale, mais aussi de management de plus en plus autoritaire voire dictatorial. Leur but : empêcher à tout prix celles et ceux qui refusent la vie qui leur est faite au travail, qui refusent les paies de misère, qui refusent tout simplement de courber l'échine, de trop relever la tête. **Ce procès, ce n'est pas devant les tribunaux qu'il devra se régler, mais par la lutte des postières et des postiers, et au-delà de l'ensemble du monde du travail.**

Sud
Solidaires

Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envergures 75020 Paris
tel 01 44 62 12 00 — fax 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr — www.sudptt.org

Union
syndicale
Solidaires